

Objectif :

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Etre capable de concevoir, de réaliser et d'organiser un projet de Tir à l'Arc.
- Etre capable de préparer, de maîtriser et d'encadrer l'activité.
- Etre capable d'assurer une pratique sécurisée ;

Prérequis :

Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent
Etre Majeur au premier de la formation

Public visé :

Tout public, sans niveau préalable.

Toute personne souhaitant encadrer et proposer une animation de découverte du tir à l'arc au sein de structure de tourisme (camping, station de montagne, station balnéaire, club de vacances ...).

Points forts :

Diplôme de la Branche du Sport inscrit au RNCP et éligible au CPF,
Nombreux secteurs d'intervention (structures de tourisme sportif, en centre de vacances et de loisirs, les entreprises, les activités périscolaires ...),
Evolution possible vers le DEJEPS Mention Tir à l'Arc

Durée de la formation :

La formation est dispensée en centre de formation pour 80 heures sous forme de deux semaines de formation en présentiel de 40 heures. Un stage de mise en situation professionnelle de 40 heures sera exigé pour se présenter à l'examen (possibilités d'allègement pour ces 40h de MSP).

Moyen pédagogique, technique et d'encadrement :

Des supports pédagogiques sont remis au stagiaire lors de la formation (textes juridiques, démarche fédérale d'animation).

Initiation à la pratique du tir à l'arc (prêt de matériel : arc, flèches, équipement ...)

Mise en situation avec un public.

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par une certification, est encadrée par un formateur qualifié FFTA (professeur de sport, Diplômé d'Etat) qui s'engage au respect du référentiel CQP Animateur Tir à l'Arc.

Contenu :

➤ Cours Théorique :

- Organiser des situations d'animation dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (âge des publics, découverte de l'activité, lieux de pratiques ...)
- Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics et adapter son intervention.
- Respecter les réglementations propres au tir à l'arc.
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'animation de tir à l'arc en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Encadrer des séances d'animation tir à l'arc en s'appuyant sur les règles fédérales et sur la réglementation en vigueur avec le souci permanent de respecter la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Développer des projets au sein de la structure
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Développer l'éthique et les valeurs du tir à l'arc

➤ Cours pratique :

Tir sur cible, sur un blason de 80cm, avec un arc d'initiation sans viseur à une distance de 15m sur terrain plat, avec plusieurs techniques de tir :

➤ Séance pédagogique :

- Accueil des publics de débutants avant la séance d'animation en tir à l'arc afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de tir à l'arc
- Assurer la protection des personnes pendant la pratique et en situation d'incident ou d'accident
 - au regard de la séance de tir à l'arc
 - au regard du cycle de séances de tir à l'arc
- Démontrer les exercices et gestes techniques en tir à l'arc
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique au regard des critères établis
- Auto-évaluer ses interventions

➤ Matériel :

La compétence à entretenir le matériel de tir à l'arc se travaille tout le long de la formation. Le stagiaire doit préserver la sécurité de l'archer et favoriser la réussite dans la pratique par la mise à disposition d'un matériel adapté, entretenu et sécurisant.

Un épreuve spécifique peut être mise en place sous forme de contrôle continu ou lors de la session de certification en fin de ce cycle de formation

Le candidat doit, parmi le matériel mis à sa disposition par le formateur ou le jury, identifier le matériel défaillant et le réparer.

➤ *A préparer avant l'arrivée en formation :*

Un dossier relatant l'expérience d'animation tir à l'arc dans la structure ou à défaut, un projet d'animation tir à l'arc dans la structure.

Ce dossier, d'une dizaine de pages, doit montrer la capacité du stagiaire à concevoir et à adapter une action d'animation tir à l'arc dans une structure (objectif de la structure, projet, plan de communication, organisation,...).

Il servira de support à l'épreuve orale permettant de valider le bloc 3 et une partie du bloc 4 : « Etre capable de préparer l'encadrement sportif ».

Une seconde partie du dossier consistera à proposer un projet d'animation dans une autre structure que celle du candidat.

Certification :

A l'issue de la formation, les évaluations permettant la certification valideront les compétences, les aptitudes et les connaissances du candidat :

- Une épreuve de mise en situation pédagogique et entretien sur la mise en situation pédagogique (Validation du bloc 1, une partie du bloc 2 et une partie du bloc 4)
- une épreuve matérielle (validation d'une partie du bloc 2 et une partie du bloc 4)
- une épreuve technique (validation d'une partie du bloc 2 et une partie du bloc 4)
- une épreuve orale (validation du bloc 3 et une partie du bloc 4).

Le diplôme CQP d'Animateur Tir à l'Arc sera obtenu si les quatre blocs sont validés (indépendamment les uns des autres). La validation du bloc 4 (sécurité) est obligatoire pour pouvoir prétendre à la validation des trois autres blocs.

Modalités d'organisation et d'inscription :

Modalités d'inscription depuis le site de la FFTA : <https://www.ffta.fr/formations-emplois/formations-de-branche-cqp/cqp-animateur-tir-larc>

Coût pédagogique : 1 120,00 € TTC pour 80h en présentiel

Effectif : 6 à 12 stagiaires

Pour tout renseignement, contactez :

Fédération Française de Tir à l'Arc - FFTA
Monsieur Guillaume DUBORPER
12 place Georges Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND
Téléphone : 01 58 03 58 57
E-mail : g.duborper@ffta.fr / s.meunier@ffta.fr (secrétariat)

Planning des sessions proposées pour la saison sportive 2020 (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :

Date	Dep	Ville
28/10/2019 au 08/11/2019	94	Chennevières-sur-Marne
21/10/2019 au 23/12/2019	35	Rennes
24/02/2020 au 13/03/2020	94	Chennevières-sur-Marne
24/02/2020 au 24/04/2020	33	La Teste-de-Buch/Oléron
23/03/2020 au 17/04/2020	38	Voiron
25/05/2020 au 12/06/2020	94	Chennevières-sur-Marne
25/05/2020 au 19/06/2020	68	Colmar